

Documents pédagogiques et administratifs attendus dans les classes

I L'affichage :

L'affichage constitue l'environnement des élèves, offre des repères, des supports de rituels, il est aussi l'espace mémoire des activités et à ce titre un lieu d'apprentissage implicite.

Des repères :

- Il doit être fiable, bien présenté, lisible, d'une valeur pédagogique et esthétique incontestable
- Il a un usage forcément didactique et/ou permettant de valoriser le travail des élèves.
- Il peut être définitif et/ou temporaire
- Il est disciplinaire et/ou méthodologique et/ou fonctionnel

L'affichage réglementaire dans chaque classe :

- Emploi du temps convenablement renseigné et daté, accompagné du décompte horaire pour chaque domaine enseigné
- Liste des élèves (alphabétique et chronologique)
- Programmations des enseignements établies en conformité avec les textes officiels pour chacun des domaines enseignés (affichées ou rangées dans un classeur, disponibles pour le remplaçant ou l'IEN).
- Consignes de sécurité et plan d'évacuation
- Affiche présentant le drapeau français et le drapeau européen, le refrain de l'hymne national.

II Le classeur de classe dit « du remplaçant »

Il contient :

- la liste des élèves avec leur date de naissance
- L'emploi du temps
- Les programmations des apprentissages
- Le planning d'occupation des locaux spécifiques (salle informatique, BCD, salles de sport...)
- La liste des manuels scolaires et des cahiers et classeurs utilisés par les élèves
- Le projet d'école
- La liste des intervenants extérieurs à la classe assortie de leurs agréments
- **La liste des élèves en difficultés et les projets ou contrats d'aide mis en place pour chacun.**

III Les documents pédagogiques

Ils permettent le contrôle :

- de conformité de l'enseignement avec les programmes,
- de cohérence et de continuité des apprentissages.

Leur forme (cahier journal et/ou fiches de préparation) peut varier mais leur contenu doit comprendre pour chaque séance d'enseignement :

- le domaine d'apprentissage,
- les objectifs poursuivis ou ce que l'on se propose d'apprendre à l'élève
- les références du contenu de la séance (fiche de préparation avec déroulement ou n° et pages d'un manuel)

